

« *Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde.* » Gandhi

CHARTRE de COOPEBOIS

Cette charte est un outil dont l'objectif est triple :

- **Rassembler** les coopérateurs autour d'un projet commun clairement identifié (ADHÉSION)
- **Garantir** et pérenniser la vision et les valeurs qui ont présidé à la création de la coopérative et servir de référent dans toutes les décisions de la coopérative au quotidien (CADRE)
- **Dire** qui nous sommes et ce que nous faisons (COMMUNICATION)

Notre Vision / Mission

Coopebois souhaite répondre à 3 défis sociétaux

- Les **énergies** fossiles (coût, raréfaction et impacts environnementaux et géopolitiques)
- Les **déchets** (volume croissant, coût de leur traitement, sous-valorisation)
- Les **modèles d'entreprise** excluants, déshumanisants, de plus en plus déconnectés des besoins de base des individus (sens, participation, reconnaissance, ...)

Comment ?

- En convertissant des déchets verts en combustible renouvelable à haute valeur ajoutée
- En développant des solutions de performance énergétique qui s'appuient sur
 - des circuits courts d'approvisionnement
 - des modèles d'économie circulaire et de fonctionnalité
- En co-créant, avec toutes les parties prenantes, des démarches d'éducation et de sensibilisation au développement durable

Et cela sur base d'une gouvernance démocratique (cf Les 7 principes coopératifs)

Avec pour objectif

- Réduire l'impact environnemental (réchauffement, pollution,...)
- Réduire la facture énergétique des collectivités
- Créer des emplois locaux, durables, non délocalisables et respectueux des personnes
- Réduire le coût associé aux déchets verts tant pour les producteurs de ces déchets que pour les collectivités qui les traitent
- Démontrer qu'un autre modèle d'entreprise économiquement viable est possible
- **Etre ainsi globalement un levier de changement vers une société plus durable, participative, et équitable**

Nos Valeurs

6 valeurs sous-tendent nos activités. Ces valeurs sont autant de pierres d'angle sur lesquelles s'appuie notre coopérative tant dans son fonctionnement interne que dans les interactions avec son écosystème.

CO-OPÉRATION

Co-développer, co-créeer, faire ensemble, pour démontrer que ce mode de fonctionnement est bien plus durable et profitable que la compétition. Toutes les parties prenantes, et plus globalement le monde et tous ses citoyens, en sont bénéficiaires !

EFFICIENCE

Optimiser la mobilisation des ressources (humaines, naturelles, financières) pour le développement des activités de la coopérative.

RESPECT

Établir des relations équitables, éthiques, transparentes et claires, basées sur la confiance et la solidarité, aussi bien entre les membres de la coopérative qu'avec les différents acteurs de son écosystème qu'ils soient usagers, clients, fournisseurs, partenaires,...

ENGAGEMENT

Être acteurs du changement que nous voulons voir émerger, co-responsables des résultats et des impacts des projets.

PLAISIR

Choisir résolument la Passion, l'Innovation, la Créativité, la Convivialité comme source d'énergie renouvelable de la coopérative.

ÉDUCATION PAR LA PARTICIPATION

Sensibiliser, éduquer les parties prenantes et en particulier les générations futures par l'expérimentation et l'apprentissage. Leur transmettre ces valeurs-mêmes qui nous inspirent.

Nos lignes directrices

1. Les 7 principes coopératifs, ADN de la coopérative (Source : Alliance Coopérative Internationale, 1995)

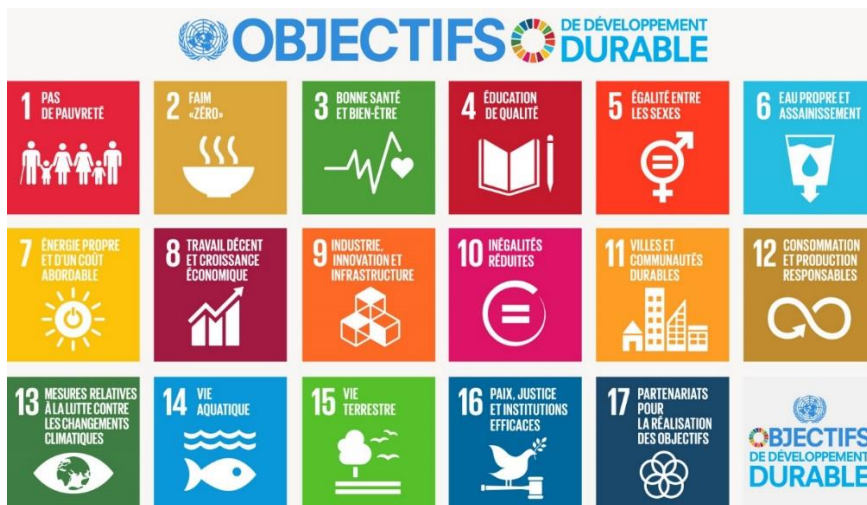
- **Adhésion volontaire et ouverte à tous.** Les coopératives sont des organisations fondées sur le volontariat et ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique ou la religion.

- **Pouvoir démocratique exercé par les membres.** Les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes élus comme représentants des membres sont responsables devant eux. Dans les coopératives de premier niveau, les membres ont des droits de vote égaux en vertu de la règle « un membre, une voix » : les coopératives d'autres niveaux sont aussi organisées de manière démocratique.
- **Participation économique des membres.** Les membres contribuent de manière équitable au capital de leurs coopératives et en ont le contrôle. Une partie au moins de ce capital est habituellement la propriété commune de la coopérative. Les membres ne bénéficient habituellement que d'une rémunération limitée du capital souscrit comme condition de leur adhésion. Les membres affectent les excédents à tout ou partie des objectifs suivants : le développement de leur coopérative, éventuellement par la dotation de réserves dont une partie au moins est impartageable, des ristournes aux membres en proportion de leurs transactions avec la coopérative et le soutien d'autres activités approuvées par les membres.
- **Autonomie et indépendance.** Les coopératives sont des organisations autonomes d'entraide, gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative.
- **Éducation, formation et information.** Les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés, l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative. Elles informent le grand public, en particulier les jeunes et les dirigeants d'opinion, sur la nature et les avantages de la coopération.
- **Coopération entre les coopératives.** Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales.
- **Engagement envers la communauté.** Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres.

2. La durabilité

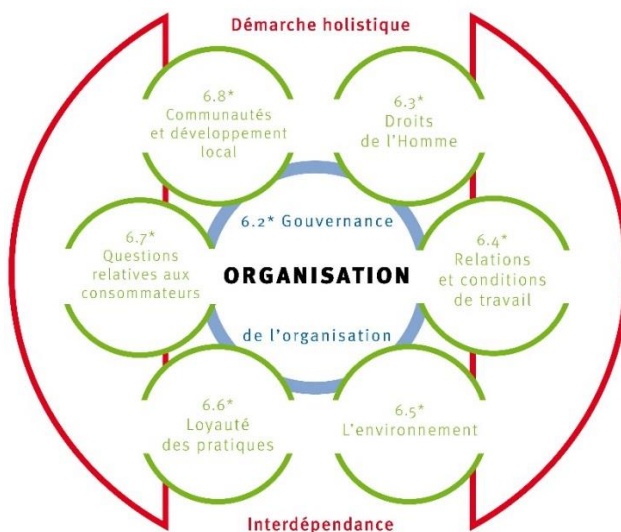
La durabilité et ses 4 piliers économique, environnemental, social et démocratique, sont au cœur des **décisions** et des **activités** de la coopérative, qui s'appuie, dans ce sens, sur différents textes internationaux que chaque coopérateur s'engage à respecter.

- Les 17 objectifs « développement durable » de l'Agenda 2030 pour un Développement Durable adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/mdgoverview/>



- Les lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale - ISO 26000 <http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/iso26000.htm>

Responsabilité sociétale : Les **7** questions centrales



- Une grille d'analyse des projets sous l'angle "développement durable" comme aide à la priorisation et la sélection de projets, grille conçue par la Chaire de Recherche et d'Intervention Eco-Conseil de l'Université du Québec <http://synapse.uqac.ca/liens-utiles/outils-de-developpement-durable/>

3. Conseil de Gouvernance

Le Conseil de Gouvernance de la coopérative, indépendant, constitué de 'sages', experts légitimes en leur domaine est le garant du respect de la charte.